

*Initiatives ministérielles*

l'institution. La première est celle du respect et la deuxième, celle de la pertinence.

Quand a-t-on appliqué la règle de pertinence la dernière fois à la Chambre? La pertinence signifie simplement que l'on accorde un certain temps pour discuter d'un sujet. Il est actuellement question d'amendements à des projets de loi et de décorum à la Chambre. Ensuite, il y aura peut-être une question relative à l'impôt. Les participants doivent se limiter au sujet, de sorte que les débats se déroulent plus rapidement et dans l'ordre; ainsi, le téléspectateur peut vraiment suivre le débat en cours, le pour et le contre. Si notre conduite des débats et notre comportement sont toujours régis par le respect mutuel, normal entre êtres humains responsables, talentueux et de bonne volonté, l'institution de la démocratie s'en portera mieux.

Or, on ne peut demander à l'arbitre d'intervenir à moins de dire: «Comme vous être l'arbitre, nous vous demandons d'appliquer les règles—pas seulement aujourd'hui ni demain, mais absolument chaque jour, dans toutes les circonstances.» Si la règle est mauvaise, nous devons la changer collectivement. Si pour la faire respecter on choisit l'escalade de la violence, comme en Croatie et en Serbie, alors la démocratie perd toute sa crédibilité. La Chambre a été le lieu d'une forte escalade de la violence, verbale cette fois. Or, la pire transgression des privilèges collectifs des députés est ce que nous appelons l'outrage à la Chambre. Au Canada, le groupe qui commet le plus cet outrage est celui des journalistes; ils le font à tort et ils le font méchamment parfois.

• (1310)

Nous n'avons pas le courage de les arrêter pour leur dire de cesser leur outrage. Il sera d'autant plus difficile de le faire si nous tolérons que des députés eux-mêmes, en particulier des leaders à la Chambre, en commettent aussi, et si nous ne les rappelons pas à l'ordre. Il faut d'abord mettre fin ici même à l'outrage à l'endroit de cette institution et des gens qui la composent. Nous pourrions ensuite, par notre exemple, reprocher à d'autres les propos horribles qu'ils tiennent au sujet des membres de cette institution et de l'institution elle-même, des propos qui n'ont aucun fondement valable.

Nous donnons l'exemple en permettant que ces observations soient faites fréquemment à la Chambre avant d'être répétées ailleurs. Nous pouvons y mettre un frein ensemble si nous en avons la volonté.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du

whip en chef du gouvernement. Je voudrais dire que, en fait, il a peut-être lui-même violé quelques règles dans ses observations, notamment en attribuant des intentions malhonnêtes à certains de mes collègues.

Je voudrais lui poser une question au sujet de l'amendement présenté par mon leader à la Chambre et que j'ai appuyé. Il porte directement sur ses responsabilités de whip du caucus du Parti conservateur. L'amendement dit:

Que les chefs des partis, les leaders à la Chambre et les whips soient responsables du comportement de leur caucus.

Il semble que le leader du gouvernement à la Chambre l'ait rejeté. Je voudrais savoir si le whip du gouvernement estime que les whips, le leader à la Chambre et les chefs des partis, qu'il s'agisse du premier ministre, du chef de l'opposition ou du chef du troisième parti, ne devraient pas être responsables du décorum de leurs députés lorsqu'ils sont présents à la Chambre.

Mon chef a dit très clairement que si un seul député de mon caucus faisait des observations racistes ou sexistes à la Chambre, elle le punirait elle-même. Comme nous le savons, aucune disposition du Règlement ne dit clairement que des observations sexistes ou racistes sont interdites à la Chambre. Elles devraient l'être, mais ne le sont pas.

Le député a ensuite parlé de la nécessité de nous doter d'un arbitre. Quand les règles ne sont pas claires et qu'il y a possibilité que les leaders de la Chambre, les whips et les chefs de parti prennent des mesures disciplinaires, devons-nous accepter cela? Pourrait-il commenter l'amendement proposé par mon collègue?

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai déjà pris la parole à ce sujet. Des députés de mon propre parti se sont plaints à la Chambre de mon comportement, et je leur ai répondu en faisant valoir le principe de la responsabilité. En tant que whip d'un parti, je suis un haut fonctionnaire de la Chambre. J'ai la responsabilité de faire respecter l'autorité de la présidence et je n'éprouve aucun problème à cet égard, vraiment aucun. Je suis tout à fait catégorique là-dessus.

Si l'un des députés de mon parti se fait attaquer, il a la responsabilité de se défendre. Si la présidence intervient, bravo. Sinon, nous sommes aux prises avec un début de guerre. Aujourd'hui, durant la période des questions, la députée de Hamilton-Est a utilisé le mot «ignorant» à l'égard d'un ministre. L'arbitre aurait pu intervenir pour dire qu'il n'était pas permis d'employer de tels mots. Si on laisse passer de tels mots, on doit s'attendre à recevoir une riposte.